

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE

75014 PARIS - FRANCE - D 318

TÉL. 320.36.20

C. C. P. 1248-74 N PARIS

COLOMBIE: CONFLIT DANS L'EGLISE A L'OCCASION D'UNE  
GREVE DES EMPLOYES DE BANQUE

Du 3 au 28 mai 1976, quelques trois cents employés de banque ont, dans diverses villes de Colombie, fait une grève de la faim pour protester contre les bas salaires et les retards dans leur paiement. Cette grève s'est soldée par un échec.

Des manifestations de solidarité ont eu lieu, en particulier de la part des évêques de Medellín et de Bucaramanga; ce dernier a interdit à la police, sous peine de sanctions canoniques, d'entrer dans l'église où les grévistes de la faim avaient trouvé refuge. De nombreux prêtres, religieuses et laïcs catholiques ont également apporté leur soutien.

A Bogotá, la prise de position d'une centaine de prêtres et de religieuses en faveur des grévistes a tourné à la querelle autour de la personne de l'archevêque, le cardinal Muñoz Duque. Celui-ci a finalement retiré aux prêtres manifestants tout droit d'exercer leur ministère sacerdotal.

Ce n'est là qu'un épisode d'un conflit permanent et qu'un moment d'une querelle suivie de près par le gouvernement (cf DIAL D 263). Mais le ton en est devenu plus virulent à la suite des consignes de vote récemment données par l'épiscopat du pays (cf DIAL D 303). Sous l'impulsion du mouvement SAL (Sacerdotes para America Latina), une lettre ouverte au cardinal était publiée en avril dernier et signée par SAL de Bogotá, par d'autres prêtres, par les Chrétiens pour le socialisme et par les Chrétiens pour la libération; elle énumérait les douze griefs retenus contre le cardinal.

Nous donnons ci-dessous les textes les plus significatifs du dernier épisode de la querelle, née autour de la grève des employés de banque.

(Note DIAL)

1- APPEL DES PRETRES ET RELIGIEUSES SOLIDAIRES (20 mai 1976)

En tant que prêtres et religieuses de Bogotá conséquents dans notre engagement chrétien, lequel exige la solidarité avec les opprimés, nous reconnaissons que la grève de la faim des employés de banque de Banco Popular et de Central Hipotecario est une grève juste et héroïque. Ils nous en ont donné la preuve durant trois longs mois de lutte âpre. Nos frères sont victimes des conséquences de la famine, du manque de salaires et de la répression. Ils se sont vus obligés de chercher refuge dans huit églises de plusieurs villes du pays (1) et ils subissent le poids de l'indifférence hostile des organismes gouvernementaux.

(1) A Bogotá, Medellín, Barranquilla, Cali, Armenia, Bucaramanga, Pamplona et San Gil (N.d.T.)

A l'heure où les archevêques de Medellin et de Bucaramanga ainsi que de nombreux prêtres leur apportent leur soutien, il est urgent que davantage de prêtres, de religieuses, de religieux et de chrétiens au service de l'Évangile laissent tomber leurs craintes, leurs doutes et leurs préjugés pour se solidariser avec les travailleurs en lutte, car nous devons tous être au service du peuple colombien.

Nous demandons que les portes de toutes les églises de Colombie s'ouvrent à tous ceux qui sont poursuivis par la police et se ferment devant celle-ci. Nous demandons que soient constitués des comités de solidarité permettant de faire acte de présence sur les lieux de la lutte et d'orienter les communautés pour qu'elles manifestent ouvertement leur soutien. Nous leur demandons d'appuyer les revendications de base de nos frères opprimés:

- augmentation raisonnable des salaires et paiement des heures de grève;
- réintégration des travailleurs licenciés;
- arrêt des mesures de répression;
- ouverture de négociations directes avec les représentants des banques.

Nous étendons cette invitation fraternelle à toutes les organisations populaires et à tous les secteurs sociaux qui sont les alliés du prolétariat colombien. En cette heure, nous devons mettre en pratique l'appel lancé par le Père Camilo Torres: "Insister sur ce qui nous rapproche et laisser de côté ce qui nous sépare".

Nous lançons également un appel à tous les chrétiens du monde, à toutes les organisations populaires des autres pays et aux organismes internationaux qui luttent en faveur de la justice et des droits de l'homme, afin qu'ils apportent un soutien efficace aux travailleurs de Colombie.

Le Comité de prêtres et de religieuses  
pour la défense des droits de l'homme

## 2- APPEL DE PRÊTRES ET DE RELIGIEUSES A CEUX QUI DETIENNENT LES CLES DE LA SOLUTION DU CONFLIT DU TRAVAIL DES EMPLOYES DE BANQUE (26 mai)

Le peuple colombien a, dans l'anxiété, assisté au drame des employés de Banco Popular et de Central Hipotecario. La situation, rendue plus aiguë par l'incompréhension de ceux qui détiennent les éléments d'une solution juste au conflit a conduit plus de trois cents employés de banque à entreprendre une grève de la faim qui dure depuis quinze jours. Onze églises du pays servent actuellement de lieu sacré de refuge pour les grévistes. Dans toute l'histoire des luttes revendicatives des salariés d'Amérique latine, on n'a pas d'exemple connu d'une grève de la faim aussi longue et d'une solidarité aussi large dans la lutte.

Malgré le silence de la grande presse destiné à minimiser l'action héroïque des travailleurs, des groupes de prêtres, des communautés religieuses, des associations professionnelles, des syndicats, des organisations populaires et le peuple dans son ensemble ont, en paroles et en actes, exprimé leur soutien et apporté leur aide. Les évêques de Medellin, de Bucaramanga et d'Armenia ont, eux aussi, manifesté publiquement leur solidarité.

La non solution du problème vient ternir le nom de la Colombie face aux autres pays du monde et stigmatise la situation humiliante qui est celle de la classe ouvrière colombienne. Une telle situation d'injustice évidente et d'oppression de notre peuple interpelle et met radicalement en cause notre foi chrétienne et notre mission de prêtres et de religieuses. Nous sommes conscients que croire en Jésus-Christ exige de nous une action efficace pour la libération des faibles et des opprimés. Toute la vie de Jésus nous montre en effet qu'il a été résolument solidaire des gens sans défense et des pauvres, auxquels il a annoncé la Bonne nouvelle de leur libération; qu'il s'en est pris et s'est systématiquement heurté aux riches et aux puissants; et qu'il est allé jusqu'à donner sa vie pour le peuple.

En tant que prêtres et religieuses, nous avons conscience d'être appelés à une mission prophétique, celle de la proclamation de la parole du Seigneur qui se fait entendre dans le cri du peuple, dans ses aspirations à la justice et à l'édification d'une société fraternelle dans laquelle il n'y aura plus de classes ni d'exploitation de l'homme par l'homme. Nous ne pouvons annoncer Dieu comme père si nous ne nous engageons pas à édifier une société égalitaire et fraternelle.

Nous sommes convaincus que la solution du conflit ne peut être celle des licenciements, des arrestations et de l'étouffement du mouvement ouvrier; de telles mesures ne peuvent qu'engendrer le ressentiment et conduire à l'issue désespérée de la violence. Si les trois revendications de base n'étaient pas acceptées, l'arbitrage proposé aboutirait à s'en remettre pour la solution à la seule volonté du gouvernement; en effet, sur les trois délégués de la commission d'arbitrage: un de l'Etat, un de la banque qui est un organisme d'Etat, et un des employés, il est évident que deux sont opposés aux intérêts des travailleurs. Si les employés de banque demandent la réintégration des camarades licenciés et l'arrêt de la répression; c'est parce qu'une telle solidarité est pour eux la seule solution. Ces deux mesures profiteraient précisément à ceux qui se sont entièrement donnés à la défense de leurs camarades. Refuser toute répression est donc, de ce point de vue, une évidence; à moins que le gouvernement n'ait l'intention d'étouffer toute tentative d'organisation de la classe populaire.

C'est pourquoi nous demandons au président de la République d'accepter une solution équitable et juste, dans laquelle la partie la plus faible n'ait pas à subir l'arbitraire et l'intransigeance de ceux qui, disposant du pouvoir et des armes, s'arrogent le droit d'ignorer la justice.

Nous lançons un appel au cardinal pour que, après avoir rappelé les paroles des évêques latino-américains réunis à Medellín: "Sont également responsables de l'injustice tous ceux qui n'agissent pas en faveur de la justice dans la mesure de leurs moyens et qui restent passifs par peur des sacrifices et des risques personnels qu'implique toute action audacieuse et vraiment efficace" (Document sur la paix, n° 18), il se fasse le porte-parole de ces travailleurs auprès des autorités civiles, puisque c'est la vie de nombre de nos frères qui est en jeu, ainsi que le respect des droits de l'homme les plus élémentaires.

Nous invitons enfin tous les chrétiens, tous les travailleurs organisés et tout le peuple colombien à continuer de manifester sous toutes les formes possibles leur solidarité avec les employés de banque en grève et à faire pression pour que leurs revendications fondamentales soient satisfaites.

N.B. Ce document a été signé le 26 mai par quatre-vingt dix-sept prêtres et religieuses qui étaient présents dans l'église San Francisco à 14 h. Après l'avoir signé et l'avoir lu aux grévistes, ils se sont dirigés vers la résidence du cardinal pour lui en donner lecture.

### 3- COMMUNIQUE DE PRESSE PUBLIE PAR LE GROUPE DES 97 PRETRES ET RELIGIEUSES (26 mai 1976)

Sensibles à la situation des employés de banque poursuivant leur grève de la faim, nous, prêtres et religieuses de Bogotá, nous sommes aujourd'hui, 26 mai 1976, rendus chez le cardinal Aníbal Muñoz Duque pour lui demander audience. A ce sujet, nous faisons savoir ce qui suit:

- 1) A 15 h, près d'une centaine de prêtres et de religieuses sont arrivés au palais du cardinal; ils ont demandé à Mgr Romero, chancelier de l'archevêché, à être reçus en audience, de façon très brève, par le cardinal pour lui remettre le texte d'une lettre signée par eux.
- 2) Mgr Romero a déclaré que le cardinal était dans l'impossibilité de nous recevoir étant donné que l'audience n'avait pas été demandée antérieurement et que, d'après les déclarations du chancelier, le cardinal ne nous connaissait pas.
- 3) Vers 16 h, la police était appelée pour nous faire quitter le palais bien que notre présence eût toujours été pacifique et cordiale.
- 4) Nous exprimons publiquement notre étonnement de nous voir expulsés par la force publique de la maison de notre pasteur.
- 5) Nous pensons malgré tout que notre démarche se traduira par un geste concret des autorités ecclésiastiques en faveur des classes exploitées du pays.

Des prêtres et des religieuses de Bogotá

### 4- INTERVIEW A RADIO-CARACOL DU CARDINAL MUÑOZ DUQUE (30 mai 1976)

Journaliste - Mgr Darío Castrillón, évêque de Pereira, a dénoncé des situations d'injustice sociale, en particulier dans les banques où, a-t-il déclaré, on paie des salaires de misère. Quelle est votre opinion, Eminence, sur le problème des grévistes des milieux de la banque, et comment l'Eglise peut-elle apporter une aide à la solution du conflit?

Cardinal - Je ne veux pas m'écarter de la ligne de conduite qui est la mienne depuis longtemps et qui consiste à ne pas donner d'opinion sur des choses concrètes à propos desquelles je ne dispose pas d'information suffisante. Donner son opinion, dans ce cas, n'est pas seulement une imprudence; c'est compromettre également la vérité objective et la confiance en mes paroles qu'il me faut sauvegarder comme nécessaire à la poursuite du bien.

Je sais, comme tout le monde, qu'il existe des situations dans lesquelles de nombreuses couches de population manquent du minimum nécessaire pour vivre. Je sais que l'inégalité entre classes sociales augmente tragiquement; mais j'ignore jusqu'où va cette prise de conscience, juste et équilibrée, dans les parties en litige. Je sais qu'il est nécessaire, comme le demande l'encyclique "Mater et Magistra", de tenir compte des évolutions et des mutations de la société si on veut ne pas manquer à nos devoirs sociaux. Je sais qu'il est nécessaire d'harmoniser - problème complexe qui relève de la responsabilité de l'Etat et de la société - le développement économique et le progrès social avec les exigences de la justice; c'est une tâche à poursuivre non seulement au plan de la distribution de la richesse, eu égard aux conditions de vie des classes les plus défavorisées et aux sacrifices à demander de préférence à ceux qui vivent dans l'abondance, mais aussi au plan de la structure des entreprises de production, de façon à promouvoir un développement harmonieux de la personne; être plus, et pas seulement avoir plus, ainsi que le rappelle l'encyclique "Populorum Progressio". Je sais aussi que dans la recherche d'une solution aux problèmes actuels du secteur bancaire, comme l'opinion publique en est informée, les démarches légales nécessaires ont été faites, ainsi que cela convient en toute société humaine, jusqu'à l'arbitrage compris.

Toute personne honnête et prudente garde présent à l'esprit que, pour juger d'une cause, il faut avoir une connaissance suffisante des objectifs et des intentions des parties en conflit; et savoir que, derrière les tiers qui souffrent, il peut ou non y avoir d'autres personnes mues par des intérêts étrangers à l'affaire. Par ailleurs, dans notre situation, il n'est pas rare que des pressions occultes soient exercées sur les dirigeants syndicaux. Si je ne tiens pas compte de ces données, je ne puis porter un jugement définitif. Enfin, il me semble nécessaire d'épuiser tous les recours prévus par la loi pour le règlement du conflit. Agir ainsi, dans le cas qui nous occupe, serait la meilleure façon de montrer l'inexistence d'implications politiques ou idéologiques et d'incitation aux désordres pour des fins inavouables.

Je me permets d'inviter à la prudence qui, seule, permet d'arriver à une solution vraie. Nous avons le devoir de chercher à éviter tout ce qui peut rendre la solution plus difficile: c'est aujourd'hui plus urgent et plus grave que jamais.

Journaliste - Monsieur le Cardinal, comment qualifiez-vous la solidarité exprimée par certains prêtres avec le mouvement de grève? Pensez-vous qu'un tel geste politique soit convenable pour l'Eglise?

Cardinal - Je considère comme hautement préjudiciable pour les employés de banque en conflit, l'intervention de prêtres, vrais ou soi-disant tels, et de religieuses, authentiques ou fausses. C'est un acte révélateur de l'existence de mobiles cachés. Lesquels? Je l'ignore, mais il n'y a pas d'effet sans cause. Pour ce qui est de la situation de certains qui ont été identifiés, ils passent par une crise d'identité; ils sont donc en déséquilibre total par rapport à leur sacerdoce ou ils s'opposent à l'Eglise symbolisée dans telle ou telle personne. Qui peut faire le tri dans tant d'ingrédients divers? Comment expliquer des positions contradictoires telles qu'attaquer une personne et la solliciter?(2)

(2) Allusion à <sup>la</sup> lettre ouverte contre lui, en avril, et à la demande d'audience des jours derniers (H.d.T.).

A-t-on perdu la raison, ou est-ce la morale qui n'a plus aucune signification? Comment l'Eglise peut-elle être d'accord avec la manière dont ces pauvres types ont célébré l'Eucharistie? (3) Pour le bien des fidèles, laissez-moi vous rappeler, comme voix d'Eglise, les paroles de St Ignace d'Antioche: "Tous ceux qui sont de Dieu et de Jésus-Christ vivent unis à l'évêque." Je souligne le mot "unis" pour dire qu'il ne s'agit pas de la vie ensemble dans une même ville, ce qui n'est pas l'essentiel, mais de l'unité de foi, de coeur, de service, d'amour. "Ne trompez pas vos frères, ajoute St Ignace. Si l'un d'eux suit les fauteurs de schisme, il ne possédera pas le royaume de Dieu. Celui qui marche et pense autrement n'aura pas de part à la passion du Seigneur. Participez à l'unique Eucharistie - l'unique, je souligne - car une est la chair de notre Seigneur Jésus Christ et un le calice qui nous unit à son sang, un l'autel et un l'évêque entouré de son presbyterium."

Par conséquent, vu que ces frères suivent un autre chemin et qu'ils veulent être une autre Eglise, ou prétendue telle, j'estime que les célébrations eucharistiques qu'ils font ne sont pas valides; et pour ma part, comme évêque, je ne peux en conscience leur accorder aucune juridiction ni les autoriser à célébrer l'Eucharistie dans le diocèse. S'ils ont reçu les pouvoirs pour leur ministère, ils leur sont dès à présent retirés, que leurs noms soient connus ou qu'ils aient gardé l'anonymat. Je prie tous les manifestants d'en tenir compte et les supérieurs majeurs de prendre note de cette décision.

Journaliste - Monsieur le Cardinal, cela veut-il dire qu'ils sont automatiquement déchargés de tout travail pastoral?

Cardinal - Cela veut dire qu'automatiquement ils sont déchargés d'une tâche ministérielle qu'ils n'exerçaient plus.

#### 5- DECLARATION DU SYNDICAT DES EMPLOYES DE BANCO POPULAR (1er juin 1976)

Suite aux déclarations du cardinal Aníbal Muñoz Duque et en tant qu'employés de banque concernés par les mesures qu'il entend appliquer à d'honnêtes prêtres et religieuses qui, pour suivre l'exemple de Jésus-Christ, se sont déclarés solidaires d'une des luttes du peuple colombien, la nôtre en l'occurrence, nous nous permettons de déclarer ceci:

1- Les clercs qui se déclarent solidaires des luttes du peuple colombien n'ont rien fait d'autre que mettre socialement en pratique les principes qui sont à la base de la religion qu'ils professent, à savoir l'amour du prochain, la défense des faibles, la recherche de la justice et de l'égalité sociale, principes qui ont été oubliés et négligés par le clergé oligarchique qui, comme tel, s'est toujours mis au service des capitalistes et montré l'allié inconditionnel du gouvernement de service.

2- Le cardinal a mis bas le masque et montré au peuple colombien son vrai visage de réactionnaire, sa servilité envers les exploités et sa soumission inconditionnelle à la légalité de l'oligarchie, comme le montre cette mesure absurde consistant à persécuter ceux qui soutiennent la cause du peuple. Sa vraie morale et ses principes se révèlent au grand jour et nous permettent d'affirmer, grâce à Dieu, que le prêtre Camilo

Torres Restrepo avait et a toujours raison de dénoncer la haute hiérarchie ecclésiastique comme étant l'instrument de l'oligarchie destiné à frapper les pauvres.

3- Avec le licenciement des prêtres et des religieuses solidaires, on voit que la hiérarchie oligarchique de l'Eglise adopte le même style et la même pratique de répression, de sanctions et de renvoi de ceux qui combattent en faveur des intérêts du peuple colombien. Pendant que les capitalistes licencient des travailleurs, la hiérarchie ecclésiastique renvoie des prêtres honnêtes avec leur religion.

4- Ainsi est mis à nu le cardinal, avec ses vêtements somptueux et sa pompe impériale. Ainsi se montrent les démagogues, en politique et en affaires sociales. C'est ce cardinal qui, la veille des élections, appelait le peuple à voter et lui suggérait, avec la diplomatie de la soustane, de voter pour les candidats imposés au peuple par l'oligarchie donnant sa comédie démocratique. Le peuple se voyait menacé du diable, de l'enfer et du péché s'il ne votait pas; la politicaillerie était élevée au rang de vertu avec la réalisation du souhait démodé d'un cardinal

5- Nous pensons que l'investiture de prêtre est une délégation; elle ne dépend pas des caprices d'un homme comme le cardinal qui n'a pas la capacité morale de dépouiller quelqu'un de sa qualité de prêtre. Pour le peuple, il est évident que ceux qui accompagnent notre combat le font parce que notre cause est juste: elle est la recherche de la justice. Les prêtres pris à partie par le clergé réactionnaire n'ont pas à accepter ses décisions car ils ne peuvent continuer à commettre les erreurs du passé. Il faut faire connaître dans le monde entier l'attitude réactionnaire du cardinal et montrer à tous les exploités qu'en Colombie, le simple fait de dire une messe par solidarité est un péché et un crime.

6- Nous appelons tous les syndicats de Colombie et le peuple en général à dénoncer le coup du cardinal et à démasquer le rôle joué par la hiérarchie ecclésiastique au service des exploités et des gouvernants de service.

Bogotá, le 1er juin 1976  
Urbano Trujillo Ramírez  
secrétaire général  
du Comité directeur de Sintrapopular

En communication aux syndicats de Colombie, à la radio et à la presse.

6- REPONSE DU SECRETARIAT DE L'EPISCOPAT A SINTRAPOPOPULAR

Bogotá, le 2 juin 1976

Nous avons pris connaissance de votre haute capacité de grossièreté et de votre parfaite méconnaissance de la réalité. Nous vous retournons votre diatribe, car nous ne pensons pas qu'elle mérite l'honneur des corbeilles à papier de nos bureaux.

P. Jorge Ardila Serrano

7- COMMUNIQUE DU GROUPE DES 97 PRETRES ET RELIGIEUSES (2 juin 1976)

Le Comité de prêtres et de religieuses pour la défense des droits de l'homme qui a, le 26 mai dernier, organisé la visite à l'archevêché, fait savoir ce qui suit à l'opinion publique:

1) Le 18 mai 1976, à l'occasion de la grève des employés de banque, a été constitué un Comité pour la défense des droits de l'homme. Ce comité a organisé plusieurs manifestations de solidarité avec les travailleurs.

2) Le Comité pour la défense des droits de l'homme rassemble des prêtres, des religieux et des religieuses à des fins spécifiques et dans le but essentiel de servir la cause de la justice en apportant un soutien effectif au combat pour la défense des couches sociales défavorisées, des classes populaires et des groupes qui, dépourvus de relations et de pouvoirs, luttent en faveur de leurs revendications de base.

3) En réponse aux informations parues dans la presse, il est rappelé que le Comité a une spécificité propre et qu'il ne peut être confondu avec S.A.L. ou avec toute autre association chrétienne de clercs ou de laïcs. Le Comité respecte les positions de ces autres associations.

4) Le Comité a organisé divers actes de solidarité avec les employés de banque en grève, pour la défense de leurs droits du travail et pour apporter à leur cause un soutien moral clair et manifeste.

5) Le Comité n'a aucunement l'intention d'entrer en conflit avec la hiérarchie ecclésiastique. Si ses propos ont été interprétés comme un défi lancé à la hiérarchie, il s'agit là d'une interprétation qui ne correspond pas à la réalité.

6) En ce qui concerne la visite rendue par le Comité au cardinal, nous tenons à rappeler clairement les événements. On a dit que le cardinal avait refusé de recevoir le Comité parce que ses membres ne s'étaient pas identifiés. Les quatre feuillets portant quatre-vingt dix-sept signatures, dont la plupart accompagnées du numéro de carte d'identité et du sigle de la congrégation religieuse du signataire, et remis à Mgr Romero constituaient une identification suffisante. A plusieurs reprises il fut demandé qu'au moins deux ou trois des personnes présentes fussent reçues au nom du Comité; cela ne leur fut même pas accordé. Par ailleurs un certain nombre de prêtres et de religieuses portaient le costume de rigueur; c'était là une présomption suffisante qu'il s'agissait de prêtres et de religieuses. Bien que quelques-uns d'entre eux se fussent identifiés par leur nom et fonction, et que Mgr Romero eusse reconnu plusieurs prêtres, la tentative de dialogue avec le cardinal se révéla impossible. La conclusion évidente, après plus de deux heures d'attente, était que le cardinal ne voulait pas recevoir le Comité.

7) Enfin, nous signalons à l'opinion publique qu'on a faussement rejeté sur ce Comité la responsabilité d'un document envoyé le mois dernier au cardinal par plusieurs groupes de chrétiens, et attribué au groupe S.A.L. Ce document n'a rien à voir avec les intentions ni avec les agissements du Comité pour la défense des droits de l'homme en faveur des employés de banque.

--- (Traduction DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 160 F  
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris

Commission paritaire de presse: n° 56249